

# Compte rendu de la séance du CCAS du

Samedi 24 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre novembre à 9h30, les membres du centre communal d'action sociale, se sont réunis à la mairie de Beauvais sur Tescou sur la convocation qui leur a été adressée par le président, conformément aux articles L 2121-08 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation : 19 novembre 2018**

**PRÉSENTS :** Mr Eguiluz Bernard, président, Mme Carmé Marie-Claire, adjointe; M. Martinez Jean-Claude, conseiller municipal; Mmes Anglade Annie, Pradier Josiane et Loubersac Michelle, membres.

**EXCUSÉS :** Dijoux Marcellino, adjoint et Mme Gisquet Simone, membre.

## **Ordre du jour :**

### **1. Repas de fin d'année du 3<sup>ème</sup> âge**

Les membres du CCAS examinent les offres de restauration, présentés par deux prestataires : Mathieu BENEDICTO et « Loiseau bleu safran » selon les conditions définies par le CCAS :

- Prix du menu : 20 € maximum TTC (hors apéritif, vin et café)
- Vaisselle à fournir par le prestataire
- Lieu : salle de motricité de Beauvais sur Tescou, local non équipé pour la restauration (eau et électricité fournie).

Après discussion, les membres du CCAS choisissent le menu proposé par « Loiseau Bleu safran » à l'unanimité des membres présents moins une voix (une voix contre).

Le repas se déroulera le dimanche 6 janvier 2019 à 12h.

### **2. Mise en place d'une permanence CCAS**

Il a été décidé de ne pas mettre en place de permanence. Cependant, Monsieur le Maire peut recevoir uniquement sur rendez-vous le samedi matin, et si lors de cet entretien le sujet évoqué est du ressort du CCAS celui-ci sera sollicité pour traiter la demande.

### **3. Versement subventions aux associations caritatives**

Versement de subventions aux associations caritatives (Restos du cœur et secours catholique)

À la majorité, les membres du CCAS valident le montant de 200€ à verser à chaque association caritative (à inscrire au budget CCAS pour l'exercice 2019).

### **4. Assistance à personnes âgées en perte d'autonomie**

À 97 ans, l'abbé Roucan, malgré son âge, continue d'assurer le ministère paroissial sur les communes de Beauvais sur Tescou, Montgaillard, St-Urcisse et Tauriac. Cependant, sa perte d'autonomie due aux problèmes physiques liés au vieillissement, nécessite impérativement la mise en place d'une télé alarme « présence verte » (mis en place le 23 novembre 2018).

Le CCAS participera, pour moitié, au financement de ce dispositif et inscrira à son budget la somme de 170 € pour l'exercice 2019.

L'abbé Roucan bénéficie d'une aide précieuse et bénévole de Messieurs Yvon GAYRAL, Bruno DEVIVIES et Joël SCHMITT.

Le CCAS remercie ses personnes dévouées qui s'impliquent quotidiennement pour apporter le soutien indispensable à l'abbé Roucan. Celui-ci rejette fermement d'aller vers une structure de soins adaptée aux personnes très âgées.

Compte tenu du lien de confiance très fort qui les unit, le CCAS considère qu'il n'a pas à intervenir, il laisse l'initiative à l'équipe dans la mesure où l'évêché est au courant de la situation et qu'il n'y a pas d'avis médical contraire.

Il faut ajouter à cette équipe la participation bénévole et ponctuelle de Josiane PRADIER et Aline ROQUES pour la distribution de repas.

## 5. Budget 2018 / 2019

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018

DEPENSES	BUDGET 2018	REALISE EN 2018	Disponible
FETES ET CEREMONIES	840.00 €	544.00 €	296.00 €
SECOURS D'URGENCE	2 029.92 €	0.00 €	2 029.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 869.92 €</b>	<b>544.00 €</b>	<b>2 325.92 €</b>

RECETTES	BUDGET 2018	REALISE EN 2018	Disponible
Libéralités reçues	0.00 €	2 000.00 €	-2 000.00 €
EXCEDENT REPORTE	2 869.92 €	0.00 €	2 869.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 869.92 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>869.92 €</b>

<b>Résultat 2018</b>	<b>1 456.00 €</b>
<b>Résultat au 31/12/2017</b>	<b>2 869.92 €</b>
<b>Excédent à reporter en 2019</b>	<b>4 325.92 €</b>

### BUDGET 2019

DEPENSES	BUDGET 2019
FETES ET CEREMONIES (repas des aînés)	860.00 €
SECOURS D'URGENCE	2 000.00 €
Participation Présence verte	170.00 €
Subvention associations caritatives	400.00 €
Colis repas	250.00 €
Dépenses imprévues	645.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 325.92 €</b>

RECETTES	BUDGET 2019
EXCEDENT REPORTE	4 325.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 325.92 €</b>

La séance est levée à 11h45.